

Montréal le 11 février 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Énergir et tous les intervenants**

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable  
Approbation des caractéristiques de trois contrats  
Dossier R-4008-2017**

---

Dans le cadre de la décision D-2022-018<sup>1</sup> rendue dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) demande à Énergir que les informations qu'elle fournit en ce qui a trait à sa connaissance du marché soient bonifiées pour les prochaines demandes d'approbation spécifiques des caractéristiques de contrats d'approvisionnement en GNR, jusqu'à la conclusion de l'Étape D de ce dossier. Plus précisément, cette décision formule la demande suivante :

*« [79] Ainsi, le cas échéant, dans le cadre des prochaines demandes d'approbation des caractéristiques d'un contrat d'approvisionnement en GNR d'ici la conclusion de l'Étape D, la Régie demande à Énergir de lui soumettre les éléments suivants :*

- les résultats de l'appel d'offres d'Énergir relatif à l'approvisionnement en GNR, selon le format présenté à la pièce B-0280;*
- la mise à jour du balisage des mécanismes d'acquisition du GNR en Amérique du Nord présenté au tableau 2 de la pièce B-0199 en ajoutant, s'il y a lieu, les informations obtenues auprès d'autres juridictions canadiennes. »*

---

<sup>1</sup> Décision [D-2022-018](#), p. 24, par. 78 et 79.

À cet égard, considérant la demande d'Énergir relative à l'approbation des caractéristiques de contrats d'approvisionnement en GNR déposée le 21 janvier 2022<sup>2</sup>, la Régie demande à Énergir de lui indiquer, **d'ici le 22 février 2022**, la ou les dates à laquelle elle sera en mesure de déposer les éléments mentionnés au paragraphe 79 de la décision D-2022-018. Selon l'échéancier fourni, la Régie pourrait réévaluer le calendrier d'examen de la demande d'approbation.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

---

<sup>2</sup> Pièces [B-0650](#) et [B-0654](#) (déposée sous pli confidentiel sous la cote B-0655).